

Bonsoir,

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que les M1 sont traités en priorité et n'ont pas droit aux 200 points d'ex-non titulaires.

Les personnels BOE ont pris contact avec le médecin conseiller technique conformément à ce qui avait été indiqué dans la note de service rectorale. Nous avons reçu plusieurs préconisations. Je vous rappelle que les 1000 points sont uniquement attribués sur le voeu académie n°1.

Les 200 points ne sont pas attribués aux ex-contractuels expérimentés mais uniquement aux autres lauréats que les M1, les expérimentés et les réservés sous réserve d'avoir accompli 1 an équivalent temps plein dans les deux dernières années. Nous avons vérifié plusieurs situations: les 200 points ont bien été attribués cette année.

Dans la note de service académique, nous indiquons que les éléments de barème retenus sont ceux indiqués dans la note de service ministérielle. Pour mémoire, ce barème concerne les autres lauréats que les M1, les expérimentés et les réservés.

Cordialement